



Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

21 octobre 2022

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 21 octobre 2022

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Mohamed CHIH
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Pascal DAVID
- Monsieur Gilbert Luc DEVINAZ
- Monsieur Christophe GEURJON
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Madame Claire PEIGNÉ
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Madame Véronique SARSELLI
- Monsieur Patrice VERCHÈRE
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

Procurat(s):

- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS, donne procuration à madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Pascal CHARMOT, donne procuration à madame Véronique SARSELLI

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Patrick ROBERJOT, président de l'UDMSP
- Lieutenant Adrien LEBEAU
- Adjudant-chef Franck CHENAL
- Adjudant-chef Nicolas BURY
- Adjudant-chef Kilian AKAKPO
- Monsieur Philippe BELZUNCES
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 21 octobre 2022

Ordre du jour

	Page
R/22 – 10/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021	7
R/22 – 10/02 Elections des représentants du personnel au sein du comité social territorial (CST), des commissions administratives paritaires (CAP) et de la commission consultative paritaire (CCP) du SDMIS : modalités d'application du vote électronique par internet	8
R/22 – 10/03 Convention C2022-129 relative au socle commun de compétences entre le CDG 69 et le SDMIS pour la période 2023-2027	10
R/22 – 10/04 Opérations relatives aux provisions – exercice 2022	11
R/22 – 10/05 Budget principal du SDMIS – Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022	12
R/22 – 10/06 Budget annexe énergies renouvelables – décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022	14
R/22 – 10/07 Budget annexe énergies renouvelables – Compte rendu des décisions prises en matière d'emprunt par la présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours relatives au budget annexe de la régie « énergies renouvelables du SDMIS »	15
R/22 – 10/08 Rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisibles du SDMIS pour l'exercice 2023	16

Conseil d'administration

Vendredi 21 octobre 2022

*(La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de
Mme KHELIFI.)*

Madame KHELIFI.- Chers collègues, mesdames, messieurs, la fiche d'émargement m'ayant été remise, je constate que le quorum est atteint, nous pouvons donc commencer notre réunion.

Permettez-moi tout d'abord d'excuser le préfet délégué pour la défense et la sécurité, Ivan BOUCHIER, qui ne peut être présent parmi nous aujourd'hui.

Permettez-moi ensuite de souhaiter la bienvenue au sein du conseil d'administration du SDMIS au contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental et métropolitain, qui a pris ses fonctions le 1^{er} juillet dernier lors de la cérémonie de passation de commandement du SDMIS, cérémonie qui était intense et riche en émotions. Certains et certaines d'entre vous ont déjà peut-être rencontré le contrôleur général depuis le 1^{er} juillet.

Nous avons déjà beaucoup travaillé avec le contrôleur général depuis ces presque quatre mois, car l'été et la rentrée ont été bien chargés pour le SDMIS. J'ai d'ores et déjà, durant cette période, pu mesurer le grand professionnalisme du contrôleur général et apprécier sa prise en compte très rapide des enjeux et des dossiers importants du SDMIS, et des futurs dossiers à traiter.

Je lui laisserai l'occasion, bien évidemment, de s'exprimer s'il le souhaite dans un instant, avant l'ouverture de nos débats.

S'agissant de l'été 2022 qui a été marquant, il ne vous aura pas échappé qu'il a été placé sous le signe d'une activité opérationnelle intense pour les services d'incendie et de secours en général, mais aussi pour le SDMIS.

Nous avons commencé à évoquer, lors de notre conseil d'administration du 24 juin dernier, les épisodes de grêle qui ont frappé le département de l'Allier, les 4 et 5 juin, et qui ont mobilisé les équipes du SDMIS dans le cadre d'opérations de renfort sous l'autorité de l'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.

La saison estivale a ensuite été marquée par un certain nombre d'événements (sécheresse, canicule) et notre pays a dû faire face à une multiplicité de feux de forêt, parfois de grande envergure. Face à l'ampleur dramatique de ces feux, dont certains ont été qualifiés de feux « hors normes », les femmes et les hommes de la sécurité civile, et en particulier les services d'incendie et de secours, se sont engagés sans répit cet été, avec courage, pour lutter contre ces incendies.

Les sapeurs-pompiers du SDMIS se sont également pleinement engagés et mobilisés aux côtés des autres services départementaux d'incendie et de secours pour répondre à la sollicitation hors du territoire du département du Rhône et de la métropole de Lyon, que ce soit dans le département de la Gironde ou bien dans le Sud et même pas très loin, dans l'Isère, tout en continuant à répondre aux nombreuses sollicitations du quotidien.

Nous aurons l'occasion, après notre réunion, de rendre hommage toutes ces femmes et à tous ces hommes et à les remercier au cours d'une cérémonie en présence de M. le Préfet de Région dans les grands salons au premier étage.

Chers collègues, certes, notre modèle de sécurité civile a tenu, il a résisté, il a permis de contenir un bilan qui aurait pu être plus dramatique, nous n'avons déploré aucune perte humaine, mais ce modèle a été durement éprouvé.

Dès le 19 juillet, j'ai souhaité alerter le président de la CNSIS, Olivier RICHEFOU, sur la soutenabilité du modèle économique de notre établissement public et des services départementaux d'incendie et de secours de façon générale. Je lui ai donc écrit et j'ai rappelé que la mise en œuvre du décret du 7 juillet dernier, relatif à la revalorisation du point d'indice de 3,5 %, qui est évidemment nécessaire puisqu'elle n'avait pas eu lieu depuis un certain nombre d'années, aura un impact significatif sur le budget du SDMIS, et sur les budgets de tous les SDIS, alors même que la plupart des leviers budgétaires existants ont été actionnés.

À cela s'ajoute l'augmentation du risque climatique que je viens d'évoquer et que nous avons vécu cette année, qui nécessitera le déploiement dans les années à venir, puisque ce risque ne fera que s'amplifier, de moyens non seulement matériels, mais aussi humains pour y faire face.

Par ailleurs, dans le cadre de la mission flash dont vous avez très certainement tous entendu parler, une mission flash de retour d'expérience qui a été lancée par le président de l'ADF, M. François SAUVADET, le 22 août dernier, j'ai souhaité que le SDMIS s'engage et propose une contribution à la réflexion nationale sur l'évolution de ce modèle de sécurité civile.

Dès début septembre, nous avons travaillé à cette contribution avec le contrôleur général et, le 16 septembre, conjointement avec M. Christophe GUILLOTEAU, premier vice-président du SDMIS, président du département du Rhône et M. Bruno BERNARD, président de la Métropole de Lyon, nous avons signé cette contribution qui a pu être versée dans le cadre de cette mission flash, et qui fait aujourd'hui partie des 14 contributions versées par d'autres départements de France.

Afin de préparer les évolutions nécessaires qui conditionnent la capacité future à apporter les réponses adaptées, préservant l'équilibre entre collectivités territoriales et État, et afin de définir les conditions de la résilience de notre modèle de sécurité civile, nous avons appelé, dans le cadre de cette contribution, de tous nos vœux à la mise en place d'un Beauvau de la sécurité civile, à savoir le

lancement d'une réflexion globale, nationale, qui pourrait intégrer les financeurs, les autorités, pour poser les bases d'une évolution raisonnée de ce modèle de sécurité civile.

Lors du Congrès national des sapeurs-pompiers de France, auquel j'ai moi-même participé, le contrôleur général également, vous aussi, monsieur le président du département, qui s'est tenu fin septembre à Nancy, mais également lors du congrès de l'ADF qui s'est déroulé la semaine dernière, au sein duquel nous étions présents avec le président du département, nous avons pu rappeler cet enjeu de se requestionner sur ce modèle de sécurité civile.

Je me réjouis que la mission flash de l'ADF, qui a rendu ses conclusions sur la partie feux de forêt la semaine dernière, lors du congrès de l'ADF à Agen, soit prolongée et étendue, puisque les conclusions de la mission flash n'intégraient que les risques liés aux feux de forêt, pour tenir compte des autres risques climatiques (les tempêtes, les crues torrentielles, les grêles, les inondations). Cette mission, jusqu'alors, n'incluait pas ces risques.

Cette mission a été également prolongée pour permettre d'élargir le panel des acteurs de la sécurité civile qui y ont contribué jusqu'à sa présentation la semaine dernière.

Je le redis avec force, chers collègues, l'ensemble des décideurs doit pouvoir contribuer à la nécessaire réflexion de ce modèle qui tire sa force, je le rappelle et je l'ai déjà indiqué tout à l'heure, d'un engagement conjoint de l'État et des collectivités territoriales, tant sur le plan financier que sur le plan de la gouvernance.

Dans ce cadre et au regard des éléments que je viens d'évoquer, j'ai souhaité vous proposer un rapport de prospective financière pour l'année 2023 afin d'évoquer les défis auxquels nous serons confrontés très rapidement, et notamment les arbitrages financiers auxquels nous devons procéder.

Contrôleur général, souhaitez-vous prendre la parole ?

Contrôleur général CLAVAUD.- Merci, madame la présidente.

C'est l'occasion pour moi de remercier l'ensemble des participants, l'ensemble des acteurs que je rencontre au quotidien, et notamment pour l'accueil que j'ai reçu lors de ma prise de fonction. Je suis toujours dans cette phase où je sillonne le terrain pour découvrir nos équipes, découvrir les casernes et comprendre tous ces enjeux de territoire qui sont complexes et très intéressants.

Un petit point sur l'activité opérationnelle également. Madame la présidente le rappelait, un engagement tout à fait exceptionnel cet été dont nous aurons l'occasion de reparler tout à l'heure : 14 détachements, plus de 560 sapeurs-pompiers mobilisés. Nous nous sommes projetés à la fois dans l'Allier, sur l'arc méditerranéen et plusieurs fois en Gironde.

Pour l'activité courante, nous sommes actuellement sur un niveau de sollicitation qui est légèrement supérieur à ce que nous avons avant le Covid, c'est une activité soutenue de nos équipes au quotidien.

Pour l'approche conjoncturelle, nous avons mis en place, avec l'ensemble des chefs de caserne, des acteurs, les partenaires sociaux, des actions pour nous adapter au contexte compliqué d'approvisionnement en carburant et permettre des mesures de souplesse qui font que le service fonctionne de façon normale. Pour le volet opérationnel, nous avons des stocks qui nous permettent de tenir plusieurs semaines, mais nos agents étaient confrontés à ces difficultés d'approvisionnement. J'ai apprécié aussi le travail que nous avons pu faire ensemble pour trouver les ajustements nécessaires.

Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame KHELFI.- Je vous remercie, monsieur le contrôleur général.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole sur ces quelques mots d'introduction pour rebondir ou apporter une remarque ?

(Non)

Nous allons pouvoir entamer l'ordre du jour de ce conseil d'administration avec le premier rapport.

R/22 – 10/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Madame KHELIFI.- Monsieur le contrôleur général, je vous laisse en dire quelques mots.

Contrôleur général CLAVAUD.- Merci, madame la présidente.

Mesdames, messieurs les élus,

En séance du bureau du conseil d'administration du 14 septembre 2022, nous avons étudié deux rapports :

- un premier sur des marchés publics pour autoriser la présidente, dans le cadre de marchés publics à procédure formalisée, à lancer et passer les différents actes et signer les marchés ;

- un deuxième relatif à la possibilité de nous rapprocher d'une centrale d'achat de l'informatique hospitalière pour bénéficier de tarifs préférentiels lors de nos acquisitions informatiques.

En séance du 7 octobre 2022, nous avons également étudié deux rapports :

- un premier, assez classique, portant sur le lancement des marchés à procédure formalisée ;

- un deuxième relatif à l'approbation d'une demande formulée par la commune de Millery pour un échelonnement du plan de financement de la future caserne. La commune participe à hauteur de 360 000 € versés à parts égales sur trois exercices. Elle a versé le premier tiers en 2021. Dans le cadre de la mise en place des procédures administratives, nous n'avons pas besoin de fonds en 2022, la commune nous a demandé de pouvoir étaler sur 2023 et 2024, ce qui a été approuvé

par le bureau. Il n'y a pas de retard sur le projet, nous sommes simplement sur l'ordonnancement de la procédure administrative.

Madame KHELFI.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ?

S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/22 – 10/02 Elections des représentants du personnel au sein du comité social territorial (CST), des commissions administratives paritaires (CAP) et de la commission consultative paritaire (CCP) du SDMIS : modalités d'application du vote électronique par internet

Madame KHELIFI.- Ce rapport traite des élections des représentants du personnel au sein des différentes instances représentatives du SDMIS. Ces élections sont une étape importante dans la vie de notre établissement public, en lien avec le dialogue social auquel je suis particulièrement attachée.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour saluer les organisations syndicales et vous informer, chers collègues, que j'ai rencontré le 5 octobre dernier toutes les organisations syndicales du SDMIS en présence du contrôleur général Emmanuel CLAVAUD et de la colonelle Laetitia DIDIER, directrice départementale et métropolitaine adjointe, mais également de M. Bertrand ARTIGNY, président du CT et du CHSCT.

Je souhaite remercier les représentants des organisations syndicales pour l'esprit constructif dans lequel se sont tenus nos échanges, nos rencontres. Je souhaite également remercier les équipes du SDMIS pour tout le travail réalisé.

Je n'oublie pas les représentants des sapeurs-pompiers volontaires du SDMIS que j'ai également rencontrés le 5 octobre dernier, j'ai pu apprécier tout particulièrement la richesse de nos échanges dont

je me félicite. Je le rappelle, et je l'ai toujours indiqué, le volontariat est une composante forte et constructive sur laquelle nous pouvons nous appuyer. Les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires sont deux composantes complémentaires et nécessaires de notre établissement public.

Je reviens maintenant à notre rapport pour vous rappeler que, lors du conseil d'administration du 24 juin 2022, nous avons approuvé la mise en place du vote électronique par Internet comme modalité exclusive d'expression des suffrages dans le cadre de ces élections professionnelles, avec 8 scrutins qui se dérouleront : le scrutin relatif au comité social territorial, celui relatif aux trois CAP des sapeurs-pompiers professionnels pour les catégories A, B et C, celui relatif aux trois CAP des personnels administratifs et spécialisés pour les catégories A, B et C, et la commission consultative paritaire pour les agents contractuels (CCP).

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui a pour objectif de préciser le calendrier prévisionnel des opérations électorales ainsi que les modalités d'organisation et de déroulement de l'ensemble des opérations de vote comme le prévoit le décret du 20 février 2020 relatif à ces conditions.

Monsieur le contrôleur général, souhaitez-vous ajouter des éléments ? *(Non)*

Il s'agit d'un rapport plutôt technique relatif à ces élections professionnelles.

Ce rapport a recueilli l'avis favorable du comité technique et du CHSCT qui ont eu lieu tout récemment.

Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/22 – 10/03 Convention C2022-129 relative au socle commun de compétences entre le CDG 69 et le SDMIS pour la période 2023-2027

Madame KHELIFI.- Depuis le 1^{er} janvier 2014, le SDMIS adhère au socle commun de compétences proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la métropole de Lyon.

Dans ce cadre, une convention conclue pour la période 2017-2020 a été prolongée à deux reprises pour un an, elle arrive à échéance le 31 décembre 2022. Nous vous proposons un renouvellement pour une période de cinq années à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les prestations de ce socle commun de compétences sont les suivantes :

- le secrétariat du conseil médical ;
- une assistance juridique statutaire ;
- une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;
- une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite ;
- la désignation des référents déontologie et laïcité.

L'impact financier de cette convention reste limité puisque le coût annuel serait de l'ordre de 15 500 € contre 14 000 € actuellement dans le cadre de la convention courant jusqu'au 31 décembre 2022.

L'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes n'est pas compris dans cette convention, c'est une prestation à part à laquelle nous adhérons depuis l'an dernier, et qu'il conviendra de renouveler en fin d'année 2023.

Vous confirmez, monsieur le contrôleur général ?

Contrôleur général CLAVAUD.- Tout à fait.

Madame KHELFI.- Avez-vous des questions ? *(Non)*

C'est un rapport classique, à l'ordre du jour de nombreuses collectivités actuellement.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

(Arrivée de M. DEVINAZ à 16 h 29)

R/22 – 10/04 Opérations relatives aux provisions – exercice 2022

Madame KHELIFI.- Comme le prévoit l'instruction budgétaire et comptable à laquelle le SDMIS est tenu, tout risque doit être provisionné, et cette provision doit faire l'objet d'ajustements en tant que de besoin.

Je vous rappelle que les risques provisionnés sur l'exercice 2021 s'élevaient à 700 000 €. Suite à l'évolution des litiges en cours et notamment des décisions intervenues au cours de l'année, je vous propose de conserver une provision de 700 000 €.

En complément, je vous propose de constituer une provision de 15 000 € pour dépréciation des comptes de redevables. Cette somme permettra de couvrir pour partie les admissions en non-valeur, c'est-à-dire l'annulation de titres de recettes lorsque l'insolvabilité de nos débiteurs est avérée.

Y a-t-il des questions sur le rapport ? *(Non)*

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/22 – 10/05 Budget principal du SDMIS – Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022

Madame KHELIFI.- Cette décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits du budget principal 2022 afin de tenir compte d'un certain nombre d'évolutions, à savoir :

- de nouvelles recettes de fonctionnement qui ont été perçues après le vote du budget supplémentaire ;
- l'impact de l'inflation ;
- des décisions de justice intervenues depuis le mois de juin 2022 ;
- l'activité opérationnelle estivale ;
- la mise en œuvre de mesures à la suite de décisions prises par le gouvernement en faveur des salariés et du volontariat qui se traduisent par la revalorisation du point d'indice et de l'indemnité des sapeurs-pompiers volontaires, évoquée tout à l'heure.

Madame MASSARDIER, pouvez-vous nous en présenter les détails, s'il vous plaît ?

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Bonjour à tous.

Comme indiqué par Mme la présidente, les ajustements de crédits figurant dans cette décision modificative permettront au SDMIS de mener à son terme l'exercice budgétaire 2022.

Les crédits ouverts en section de fonctionnement augmentent de 1,7 M€, ceux de la section d'investissement restent inchangés.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses nouvelles intègrent :

- 827 000 € pour les charges à caractère général, principalement pour la fourniture de carburant, de pièces détachées et pour la sous-traitance des véhicules. Ce sont les trois postes de dépenses les plus fortement impactés par l'inflation ;

- 630 000 € pour les dépenses de personnel : il s'agit là de réabonder les crédits à destination du volontariat, crédits qui ont été fortement impactés par l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires durant les colonnes de renfort ;

- 400 000 € pour la mise en œuvre de décisions de justice intervenues en juin, qui enjoignent le SDMIS au versement d'IHTS ;

- 300 000 € pour des dépenses diverses de faible importance sur différents postes budgétaires dont le détail figure en annexe au rapport qui vous a été transmis.

Toutes ces nouvelles dépenses sont complétées par des écritures relatives à la reprise de la provision, et l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une diminution du montant du virement à la section d'investissement.

Les recettes nouvelles en fonctionnement comprennent :

- 670 000 € de remboursement par l'État pour les dispositifs Covid ;

- 170 000 € à percevoir du département du Rhône pour assurer la continuité des entretiens de ses véhicules ;

- 200 000 € de recettes diverses là aussi détaillées en annexe.

Concernant la section d'investissement, nous vous proposons quelques virements entre chapitres qui ne modifient pas le montant des crédits ouverts.

Voici l'essentiel du projet de décision modificative n° 2.

Madame KHELFI.- Je vous remercie, madame MASSARDIER. Monsieur le contrôleur général, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Contrôleur général CLAVAUD.- Non madame la présidente.

Madame KHELFI.- Y a-t-il des questions sur cette décision modificative n° 2 ? *(Non)*

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient.

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/22 – 10/06 Budget annexe énergies renouvelables – décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022

Madame KHELIFI.- Cette décision modificative concerne le budget annexe des énergies renouvelables afin d'autoriser des virements entre chapitres. Ces virements ne modifient pas le montant global du budget.

Madame MASSARDIER, je vous laisse nous présenter quelques détails techniques.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Le budget annexe énergies renouvelables ne s'élève pas à un montant très élevé, il s'agit d'un virement de 400 € en section de fonctionnement. 400 € initialement prévus pour de la maintenance des panneaux photovoltaïques permettront de couvrir des frais financiers inhérents à des difficultés temporaires de trésorerie que nous avons rencontrées.

En investissement, 24 000 € initialement prévus pour le paiement de travaux seront finalement destinés à payer des avances sur lesdits travaux.

Madame KHELFI.- Merci, madame MASSARDIER.

Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/22 – 10/07 Budget annexe énergies renouvelables – Compte rendu des décisions prises en matière d'emprunt par la présidente du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours relatives au budget annexe de la régie « Energies renouvelables du SDMIS »

Madame KHELIFI.- Le budget annexe énergies renouvelables en est à sa troisième année d'exécution, quatre casernes sont désormais équipées de panneaux photovoltaïques qui seront en fonctionnement cet hiver. Avec la crise énergétique, c'est une très bonne chose.

Tout d'abord, la caserne Les Auberges que nous avons inaugurée le 4 mars 2022, les casernes de Villié-Morgon et de Saint-Vincent-de Reins où les panneaux sont déjà installés, et la caserne de Quincieux où les panneaux seront installés la semaine prochaine. Donc, quatre casernes qui sont situées sur le territoire du département du Rhône.

À l'heure des difficultés que nous évoquions précédemment avec la crise énergétique, il s'agit de réalisations dont le SDMIS peut être fier, et qui tracent (je le souhaite et cela est nécessaire) la voie à suivre dans les mois et les années à venir. Nous découvrirons ces installations à l'occasion des cérémonies d'inauguration que nous organiserons dans le courant de l'année 2023.

Plusieurs emprunts ont été réalisés et ce rapport a pour objet de vous en rendre compte. Je laisse madame MASSARDIER vous en exposer les principaux détails.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- S'agissant des quatre casernes qui ont été équipées de panneaux photovoltaïques, le coût des travaux s'élève à 240 000 €, financés exclusivement par de l'emprunt.

Je vous le rappelle, la production et la revente d'électricité sont considérées comme des activités industrielles et commerciales,

nous ne sommes donc pas autorisés à utiliser le budget principal du SDMIS pour financer ces opérations. C'est pourquoi les travaux sont financés exclusivement par de l'emprunt sur un budget annexe. Le montant total des emprunts contractés s'élève à 260 000 €, trois emprunts à taux fixe pour une durée de 20 ans, et le taux d'intérêt moyen pondéré de ces trois emprunts est de 2,31 %.

La recette attendue de l'exploitation des panneaux doit permettre de couvrir le remboursement du capital et des intérêts de ces emprunts.

Ce budget annexe est sans impact sur le budget principal du SDMIS.

Madame KHELFI.- Merci, madame MASSARDIER.

Je me suis trompée tout à l'heure et je souhaite apporter une précision : Quincieux n'est pas dans le département du Rhône, mais bien dans la métropole de Lyon. Voilà qui est dit !

Nous passons au vote s'il n'y a pas de questions.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

R/22 – 10/08 Rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisibles du SDMIS pour l'exercice 2023

Madame KHELIFI.- Comme je vous l'exposais en début de séance, j'ai souhaité qu'un rapport de prospective financière vous soit présenté pour l'année 2023, conformément aux dispositions du CGCT, afin de vous exposer les défis auxquels nous serons confrontés très rapidement, dans les mois à venir, notamment les arbitrages financiers qui nous attendent et auxquels nous devons procéder.

Cette prospective financière porte sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2023 et tient compte de trois volets :

- le contexte économique marqué par une crise énergétique, nous venons d'en parler, avec une flambée des prix que nous avons peu connue précédemment ;

- les mesures nationales intervenues au cours l'année 2022 en faveur du pouvoir d'achat ;

- la capacité des banques à accompagner le SDMIS dans ses projets d'investissement.

Sur le contexte économique, le projet de loi de finances pour 2023 présenté au conseil des ministres du 26 septembre 2022 s'appuie sur des prévisions de croissance de 2,7 % en 2022 et 1 % en 2023. L'inflation, quant à elle, est estimée à 5,3 % en 2022 et 4,2 % en 2023.

Compte tenu du contexte international avec les principaux aléas que nous connaissons et qui sont liés à l'évolution du prix de l'énergie, que soit le gaz, l'électricité ou le pétrole, cela devrait conduire, pour le SDMIS, à une hausse sensible du coût total de ces énergies de 2 M€ en 2023.

Sur le volet lié aux mesures nationales qui s'appliquent à toutes nos collectivités, il s'agit de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % applicable depuis le 1^{er} juillet 2022 pour tous les agents de la fonction publique, c'est la plus forte revalorisation qu'est connue la fonction publique depuis 1985, soit 37 ans.

Cette augmentation s'ajoute aux augmentations individuelles liées à l'avancement d'échelon, le GVT (glissement vieillesse technicité). À l'instar de la revalorisation accordée pour les agents de la fonction publique, les indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires ont également été revalorisées à 3,5 %. Cette revalorisation s'applique depuis le 1^{er} octobre 2022. C'est une augmentation nécessaire puisqu'elle marque la reconnaissance que nous avons vis-à-vis de nos sapeurs-pompiers volontaires.

Cette reconnaissance à l'égard de nos sapeurs-pompiers volontaires se traduit également par la revalorisation des montants des

prestations de la NPFR qui est la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance.

Ces hausses liées aux dépenses de personnel impacteront le SDMIS à hauteur de +3,5 M€ en 2023. Cela s'ajoute aux 2 M€ que je viens d'évoquer pour l'augmentation de l'énergie.

Le troisième volet concerne la capacité des banques à accompagner le SDMIS dans ses projets d'investissement.

J'attire votre attention sur la forte augmentation des taux d'intérêt revenant à des conditions monétaires normales et mettant fin à une longue période de taux relativement bas.

Dans ce contexte, la capacité des collectivités territoriales à mobiliser les emprunts dont elles ont besoin s'est complexifiée. Vous l'avez peut-être éprouvé, mesdames et messieurs les maires, dans vos communes, dans vos collectivités, monsieur le président du département aussi sans doute.

Les banques ne sont plus aussi enclines à nous prêter de l'argent, notamment faire des prêts d'un montant supérieur à l'emprunt d'équilibre prévisionnel comme cela se réalisait jusqu'à présent, alors même que nous avons une capacité de désendettement plutôt correcte de 5,11 ans, ce qui est quand même en deçà des capacités considérées comme raisonnables (7 ou 8 ans pour une capacité normale), et que nous sommes bien en deçà du seuil limite fixé à 10 ans pour les départements dans la loi de programmation de finances publiques 2018-2022.

Il n'en demeure pas moins que les conditions de recours à l'emprunt se sont dégradées pour notre établissement. En effet, nous avons dû contracter un emprunt plafonné à 9 M€ alors que nous avions envisagé un emprunt d'une somme de 13,5 M€ pour couvrir nos investissements. Dès lors que l'emprunt mobilisé sera en deçà du montant nécessaire à la couverture de nos dépenses d'investissement, cela conduira nécessairement à un déficit de la section d'investissement.

Cela obligera le SDMIS à couvrir ce déficit par une large part de son résultat de clôture de fonctionnement pour l'année 2022,

résultat qui diminuera ainsi sa capacité d'autofinancement pour l'année 2023.

Pour conclure mon propos, il me semble important de porter à votre connaissance le fait que la capacité du SDMIS à équilibrer sa section de fonctionnement pour l'exercice 2023 dépendra du résultat de clôture de l'exercice 2022, diminué de la couverture du déficit de la section d'investissement. Il me semble très important de vous préciser également que les modalités de financement de nos investissements ainsi que leur montant pour l'année 2023 devront être reconsidérés à l'aune de ces éléments que je viens de vous exposer.

Voilà ce que je souhaitais partager avec vous dans le cadre de ce rapport. Monsieur le contrôleur général, souhaitez-vous apporter des éléments complémentaires ?

Contrôleur général CLAVAUD.- Ce rapport est clair. Nos marges de manœuvre sont extrêmement limitées. Les caractéristiques d'un budget de service d'incendie et de secours sont très simples : 99 % de rigidité des charges de fonctionnement, cela veut dire que même si le volume financier est important, les marges de manœuvre sont extrêmement faibles.

Madame la présidente le rappelait, nous avons eu un certain nombre de hausses importantes et nous n'avons plus aujourd'hui la capacité, si ce n'est à réduire la voilure sur l'investissement, d'envisager la trajectoire telle que nous l'avions envisagée initialement. Des dépenses exceptionnelles sont liées à ces hausses qui ont été évoquées, et la dernière position et réponse des banques nous a placés dans cette difficulté à laquelle nous ne nous attendions absolument pas.

Le changement de posture des banques nous amène à ne pas pouvoir mobiliser par l'emprunt l'équilibre de la section d'investissement. Cette difficulté devant nous traduit l'absence de marge de manœuvre sur notre budget.

Madame KHELFI.- Je vous remercie, monsieur le contrôleur général.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur les perspectives financières pour l'année 2023 ? Malheureusement, nous les partageons au sein de nos collectivités.

S'il n'y a pas de remarques et pas de questions, c'est un rapport que nous devons soumettre aux voix puisqu'il est obligatoire. Nous nous inscrivons dans le cadre du CGCT, les dispositions de l'article L.1424-76.

Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ?

C'est l'unanimité, je vous remercie.

Ce conseil d'administration arrive maintenant à sa fin. Notre ordre du jour est épuisé. Je vous donne les prochaines dates de conseil d'administration : le vendredi 16 décembre 2022 à 15 heures, le vendredi 3 février 2023 à 15 heures et le vendredi 17 mars 2023 à 15 heures.

Monsieur DAVID, je vois que vous souhaitez prendre la parole ?

Monsieur DAVID.- Oui madame la présidente, je voulais vous remercier de votre écoute par rapport à nos problèmes sur le Val-de-Saône concernant la répartition des secteurs. Cela faisait des mois que nous réclamions qu'elle soit revue, vous avez su nous écouter. Je voulais vous remercier de la part de nos habitants et de nos sapeurs-pompiers volontaires. Je sais qu'il reste encore quelques soucis, mais je suis sûr que vous saurez faire preuve d'écoute. Je vous remercie d'avance de leur part.

Madame KHELFI.- Merci, monsieur le maire. Nous pouvons remercier le contrôleur général qui s'est rendu sur le territoire et qui a été d'une grande écoute. Nous avons pu échanger vous et moi, trouver des

solutions. Je ne doute pas que nous pourrions revenir dans les mois et semaines qui viennent pour à nouveau échanger.

Je me permets maintenant de lever la séance et je vous invite à rejoindre, toutes et tous, le grand salon pour la cérémonie qui doit se tenir à 18 h 30.

Merci à toutes et tous pour votre participation.

(La séance est levée à 16 h 52.)

Zémorda KHELIFI
Présidente



